



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° DM 2025-03-01_215

AVIS est, par la présente, donné par le soussigné :

QUE lors de la séance ordinaire qui sera tenue le 14 avril prochain à 19 heures, le conseil municipal devra statuer la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Dérogation aux dispositions du n° règlement 308, relatif au zonage, à l'article 74, al. B du règlement (308-10) mentionnant une marge de recul de 2 mètres des limites latérales sans ouverture afin d'autoriser le citoyen à déroger, vu la construction d'un garage accessoire détaché projeté à 0,6 mètre de la marge latérale gauche, au règlement et donc à implanter ledit immeuble à une distance dérogatoire soit 1,4 mètre inférieur à l'article 74 du règlement de zonage 308-10.

Identification du site concerné :

Le site concerné se situe sur le lot numéro 5 159 891 du Cadastre du Québec.

Le conseil municipal prendra en considération les recommandations du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance à laquelle cette demande sera traitée ou sur demande à dg@sherr.ca.

Donné à Saint-Patrice de Sherrington, ce 25^e jour du mois de mars 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Clément Costanza, à Saint-Patrice-de-Sherrington, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis, en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents dans la municipalité le 25^e jour du mois de mars 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce le 25^e jour du mois de mars 2025.

Clément Costanza

Directeur général et greffier-trésorier